



# RÈGLEMENT DE L'ARDENNES MÉGA TRAIL



**Dates :**  
**Vendredi 23 Juin 2023**  
**Samedi 24 Juin 2023**

## Article 1 : Descriptif des courses

L'Ardennes Méga Trail (AMT) est un Ultra-Trail, d'environ **85 km et 4200 m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers et chemins forestiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés à l'Ultra-Trail** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à des situations difficiles dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature.

Le Roc La Tour (RLT) est un Trail, d'environ **48 km et 2400m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers et chemins forestiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés au Trail** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à des situations difficiles dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature.

Le Saut Thibault (LST) est un Trail de courte distance à fort dénivelé, d'environ **26 km et 1 300m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers et chemins forestiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés au Trail de courte distance** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à des situations difficiles dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature.

Les Crêtes De Semoy (CDS) est un Trail découverte, d'environ **13 km et 600 m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers et chemins forestiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **préparés au trail découverte** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance et la capacité à courir en pleine nature. **Cette course ne consiste pas en une marche.**

Nouveauté 2023 : mise en place de trois challenges pour relever toujours et encore de nouveaux défis, lequel choisirez vous ? :

**Challenge by Cuvée d'Arthur** : enchaînement CDS + LST

**Challenge GODIN** : enchaînement CDS + RLT

**Décat'challenge** : enchaînement CDS + AMT

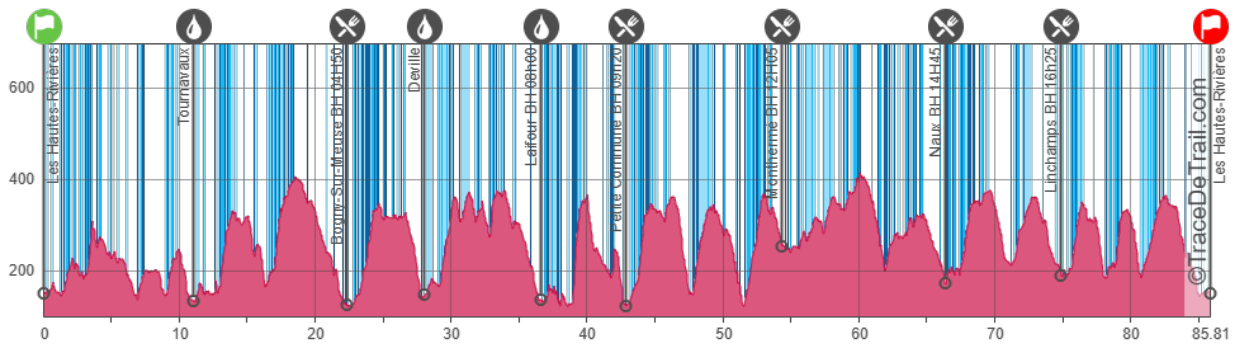
Les parcours escarpés (Echelles, cordes, traversées de rivières, roches etc...) des courses ne permettent pas de transporter une Joëlette. L'utilisation d'une Joëlette mettrait en danger la personne transportée ainsi que les accompagnants.

Interdiction d'être accompagné par un animal ou par un vélo.

## Article 2 : Information sur les risques encourus

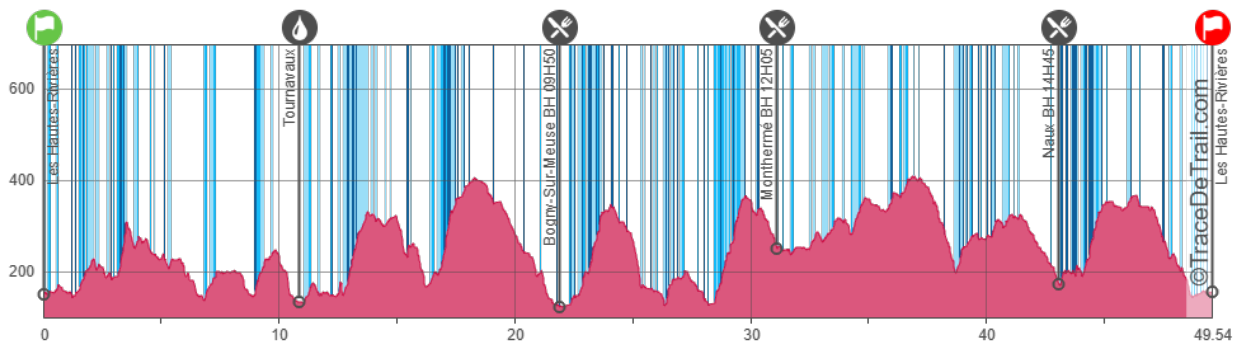
Ardennes Méga Trail (AMT).

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que l'Ardennes Méga Trail est un Ultra-Trail à fort dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. De larges secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. La course se déroule en partie de nuit, il y a des traversées de ruisseaux, de rivière, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, les mains courantes, les échelles, etc. Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonomes durant au moins 20km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes et à la nuit. Les participants auront la possibilité de déposer un sac d'allègement à la base pour la mi-course.



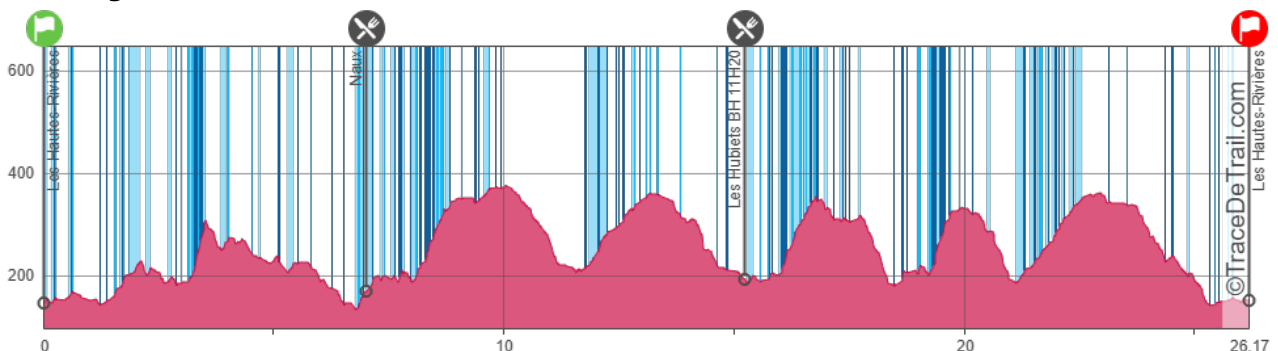
### Roc La Tour (RLT)

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que le Roc La Tour est un Trail à fort dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. La course se déroule en partie de nuit, il y a des traversées de ruisseaux, de rivière, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, les mains courantes, etc... Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonomes durant au moins 20km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes et à la nuit. **Il n'y a pas de sac d'allègement.**



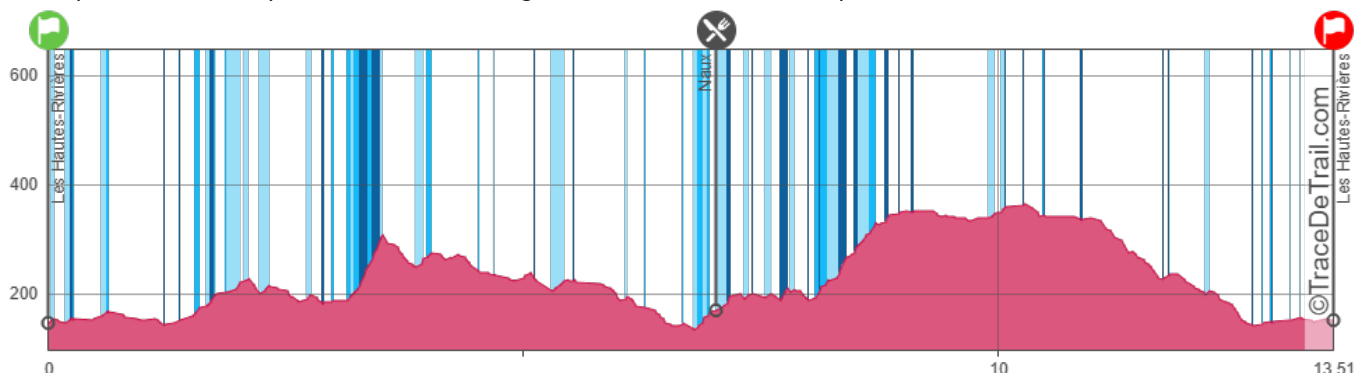
### Le Saut Thibault (LST)

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que le Saut Thibault est un Trail de courte distance à fort dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. Il y a des traversées de ruisseaux, de rivière, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, les mains courantes, etc... Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonomes durant au moins 20km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes. **Il n'y a pas de sac d'allègement.**



## Crêtes De Semoy (CDS)

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que les Crêtes De Semoy est un trail découverte à dénivelé modéré, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. La course se déroule en partie de nuit, il y a des traversées de rivière, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, boueux, etc.



## Article 3 : Inscriptions

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs majeurs licenciés et non licenciés, nés selon le tableau joint.

Catégories FFA	Codes FFA	Année de naissance	Courses Autorisées
Masters	VE	1988 et avant	AMT CDS LST RLT
Seniors	SE	1989 à 2000	AMT CDS LST RLT
Espoirs	ES	2001 à 2003	AMT CDS LST RLT
Juniors	JU	2004 à 2005	CDS

Pour valider l'inscription, le coureur devra fournir :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : o Fédération des clubs de la défense (FCD), o Fédération française du sport adapté (FFSA), o Fédération française handisport (FFH), o Fédération sportive de la police nationale (FSPN), o Fédération sportive des ASPTT, o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF), o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT), o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- Ou pour les non licenciés et les licenciés FFCO, FFPM ou FF Tri **un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.** Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Un certificat médical modèle est téléchargeable sur le site internet de l'Ardennes Méga Trail : [www.ardennes-megatrail.com](http://www.ardennes-megatrail.com)

L'attention des coureurs est attirée sur le fait qu'au-delà de l'obligation légale du point précédent, une visite médicale sérieuse permet de détecter d'éventuels problèmes de santé incompatibles avec une course en compétition, et ce, même si le coureur se sent en parfaite condition physique. A ce titre, un électrocardiogramme d'effort est fortement conseillé, d'autant plus si le coureur a 40 ans ou plus.

## ATTENTION :

Conformément à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** » ou « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** ».

**Les participants étrangers** sont tenus de fournir **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé **en langue française**, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni **une traduction en français**.

Le **certificat médical** ou la **photocopie de licence** doit être impérativement inséré lors de votre inscription. **A défaut, l'inscription ne pourra pas être finalisée en vue de sa validation.**

## Tarification :

Les inscriptions se font uniquement en ligne à partir du site Internet de l'Ardennes Méga Trail : <http://www.ardennes-megatrail.com/>

Nom de la course	Tarif 1 23.01.2023 à 12h00 Au 23.03.2023 à 23h59			Tarif 2 24.03.2023 à 00h00 Au 10.06.2023 à 23h59		
	Montant de l'épreuve (A)	Frais d'inscription par carte bancaire (B)	Montant à payer (A + B)	Montant de l'épreuve (A)	Frais d'inscription par carte bancaire (B)	Montant à payer (A + B)
CDS	15,00 €	1,38 €	<b>16,38 €</b>	20,00 €	1,50 €	<b>21,50 €</b>
Option repas du soir	10,00 €	0,25 €	<b>10,25 €</b>	10,00 €	0,25 €	<b>10,25 €</b>
Option camping	5,00 €	0,13 €	<b>5,13 €</b>	5,00 €	0,13 €	<b>5,13 €</b>
Option petit déjeuner	6,00 €	0,15 €	<b>6,15 €</b>	6,00 €	0,15 €	<b>6,15 €</b>
LST	28,00 €	1,70 €	<b>29,70 €</b>	38,00 €	1,95 €	<b>39,95 €</b>
Option repas du soir	10,00 €	0,25 €	<b>10,25 €</b>	10,00 €	0,25 €	<b>10,25 €</b>
Option camping	5,00 €	0,13 €	<b>5,13 €</b>	5,00 €	0,13 €	<b>5,13 €</b>
Option petit déjeuner	3,00 €	0,08 €	<b>3,08 €</b>	3,00 €	0,08 €	<b>3,08 €</b>
Option pâtes d'après course	6,00 €	0,15 €	<b>6,15 €</b>	6,00 €	0,15 €	<b>6,15 €</b>
Challenge by Cuvée Arthur CDS + LST	15,00 €	0,38 €	<b>15,38 €</b>	15,00 €	0,38 €	<b>15,38 €</b>
RLT	48,00 €	2,20 €	<b>50,20 €</b>	60,00 €	2,50 €	<b>62,50 €</b>
Option repas du soir	10,00 €	0,25 €	<b>10,25 €</b>	10,00 €	0,25 €	<b>10,25 €</b>
Option camping	5,00 €	0,13 €	<b>5,13 €</b>	5,00 €	0,13 €	<b>5,13 €</b>
Option petit déjeuner	3,00 €	0,08 €	<b>3,08 €</b>	3,00 €	0,08 €	<b>3,08 €</b>
Option pâtes d'après course	6,00 €	0,15 €	<b>6,15 €</b>	6,00 €	0,15 €	<b>6,15 €</b>
Challenge by GODIN CDS + RLT	15,00 €	0,38 €	<b>15,38 €</b>	15,00 €	0,38 €	<b>15,38 €</b>
AMT	85,00 €	3,12 €	<b>88,13 €</b>	100,00 €	3,50 €	<b>103,50 €</b>
Option repas du soir	10,00 €	0,25 €	<b>10,25 €</b>	10,00 €	0,25 €	<b>10,25 €</b>
Option camping	5,00 €	0,13 €	<b>5,13 €</b>	5,00 €	0,13 €	<b>5,13 €</b>
Option pâtes d'après course	3,00 €	0,08 €	<b>3,08 €</b>	3,00 €	0,08 €	<b>3,08 €</b>
Décat'challenge CDS + AMT	15,00 €	0,38 €	<b>15,38 €</b>	15,00 €	0,38 €	<b>15,38 €</b>

Les paiements se font en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Un accusé de réception est envoyé par mail ; vous pouvez aussi vérifier la validité de votre inscription à partir du site Internet. [www.ardennes-megatrail.com](http://www.ardennes-megatrail.com).

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf cas exceptionnels (cf article 8 : Annulation). Les transferts d'inscriptions sont autorisés sous certaines conditions, procédures détaillées sur la plateforme d'inscription. Toutes rétrocessions en dehors de cette procédure est interdite. La personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

## Article 4 : Remise de dossard, horaires départ, barrières horaires

Pour les coureurs Ardennais, les remises des dossards s'effectueront dans le magasin DECATHLON CHARLEVILLE-MEZIERES, 55 Route de Prix, 08000 Charleville-Mézières **17 juin au jeudi 22 juin de 9h30 à 19h**. Toutefois, pour celles ou ceux en provenance des départements limitrophes des Ardennes ou de l'Étranger, une remise des dossards aura lieu sur la base de les HAUTES RIVIERES (Newet, salle Elie Badré) selon les créneaux horaires suivant :

- vendredi 23/06/2023 : 12h30 à 23h30
- samedi 24/06/2023 : de 3h00 à 4h30
- samedi 24/06/2023 : de 6h00 à 7h30

Attention, plus aucun dossard ne sera délivré 15 minutes avant le départ des courses.

Pour rappel, les départs de toutes les courses se dérouleront sur la base sportive de Newet à Les Hautes-Rivières 08800 ( les organisateurs se réservent le droit de décaler les heures de départ )

- Heure de départ de la CDS le vendredi 23 juin 2023 : à partir de 20H00
- Heure de départ de l'AMT le samedi 24 juin 2023 : à partir de 00H01
- Heure de départ du RLT le samedi 24 juin 2023 : à partir de 05H00
- Heurte de départ du LST le samedi 24 juin 2023 : à partir de 08H00

Les coureurs devront se munir d'une pièce d'identité et de leur téléphone portable, pour un contrôle du numéro, lors de la remise du dossard. Toutefois, le retrait des dossards par une tierce personne sera possible sous présentation de la pièce d'identité du concurrent.

Les barrières horaires notées dans le tableau ci-dessous, s'appliquent aux sorties des aires de ravitaillement ; tout coureur hors délais sera mis hors course.

TABLEAU TEMPS DE PASSAGE PREMIER ET DERNIER DE CHAQUE COURSE AVEC LES BARRIÈRES HORAIRES

Points de Contrôle	CDS			LST			RLT			AMT		
	KM	Passage 1er	Barrière Horaire / Passage Dernier	KM	Passage 1er	Barrière Horaire / Passage Dernier	KM	Passage 1er	Barrière Horaire / Passage Dernier	KM	Passage 1er	Barrière Horaire / Passage Dernier
Départ	0	20h00		0	08h00		0	5h00		0	0h01	
Toumavaux							11	6h02	7h26	11	1h09	2h26
Bogny							22	7h05	9h50	22	02h18	04h50
Deville										27,5	2h50	6h13
Laifour										36	3h47	8h00
Petite Commune										42,5	4h25	9h20
Monthermé							31,5	07h57	12h05	53,5	5h35	12h05
Naux	7	20h30	21h35	7	8h35	9h35	43,5	9h06	14h45	65,5	6h50	14h45
Linchamps				15	9h15	11h20				73,5	7h40	16h25
Arrivée	13	21h05	23h30	26	10h10	14h	49	09h40	16h00	85	08h57	19h00

En blanc : Temps de passage prévisionnel

En rouge : Barrière Horaire synonyme d'arrêt de la course

En orange : Barrière horaire synonyme d'accès à un itinéraire bis pour quand même franchir la ligne d'arrivée

Les concurrents hors délais ou mis hors course qui poursuivraient leur progression au-delà de ces barrières horaires, le feraient hors-course et sous leur propre responsabilité.

Au point de ravitaillement de Naux, les coureurs hors délais seront déroutés sur un parcours alternatif pour leur permettre de franchir la ligne d'arrivée. Ils seront classés en conséquence.

### PODIUMS :

- CDS à partir de 22h00 et à l'arrivée des 3 premiers scratch homme et femme
- LST + Challenge by Cuvée d'Arthue à partir de 11h30 et à l'arrivée des 3 premiers scratch homme et femme
- RLT + Challenge GODIN à partir de 12h et à l'arrivée des 3 premiers scratch homme et femme
- AMT + Décat'Challenge à partir de 12h30 et à l'arrivée des 3 premiers scratch homme et femme

## Article 5 : Sécurité course

- Sur les parties du parcours empruntant une voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route, utiliser les trottoirs et les passages piétons etc. Le coureur sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.
- Les secours seront assurés par des secouristes, médecins. Des liaisons radio seront mises en place.
- Il est vivement conseillé à tout coureur recevant un traitement médical, d'en informer l'organisation, afin d'optimiser une éventuelle intervention des secours.
- Des pointages seront effectués tout le long du parcours.
- Le dossard devra être porté de façon visible (afin de faciliter les pointages). Des sanctions pourront être appliquées aux coureurs qui ne respecteraient pas ces consignes.
- Un coureur se doit de porter assistance à toute personne rencontrée en difficulté. Les secours et les organisateurs doivent en être informés immédiatement.
- Pour des raisons de sécurité, les téléphones portables sont obligatoires. La fourniture par l'organisation du n° d'appel du PC sécurité de la course permettra de communiquer aisément en cas de problème.
- Chaque coureur possédera au dos de son dossard, l'ensemble des numéros d'urgence ou nécessaires à l'organisation
- Des postes de secours sont implantés sur le parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course.
- Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

## Article 6 : Ravitaillement & Assurances

<p style="text-align: center;"><b>AMT :</b></p> <p style="text-align: center;">8 ravitaillements dont 5 solides et 3 en eau + Arrivée</p>	<p style="text-align: center;"><b>RLT :</b></p> <p style="text-align: center;">4 ravitaillements dont 3 solides et 1 en eau + Arrivée</p>
<p style="text-align: center;"><b>LST :</b></p> <p style="text-align: center;">2 ravitaillements dont 1 solide et 1 en eau + Arrivée</p>	<p style="text-align: center;"><b>CDS :</b></p> <p style="text-align: center;">1 ravitaillement en eau + Arrivée</p>

**Gobelets**, afin de limiter la quantité de déchets, et ainsi préserver l'environnement, **aucun gobelet ne sera fourni** lors des ravitaillements des 4 courses : AMT, RLT, LST, CDS. Chaque participant est ainsi invité à apporter et transporter son propre gobelet.

Toutes les assistances extérieures (alimentaires, accompagnateurs ou autres...) sont interdites sur le parcours de la course, sous peine de disqualification, notamment : dépose de bouteilles et de nourritures sur le parcours, achat de denrées alimentaires dans les villages traversés, ravitaillement sauvage dans les coffres de voitures, etc... L'assistance extérieure est aussi interdite sur les aires de ravitaillement à l'exception de **la zone d'assistance de la Petite Commune**.

**Zone d'assistance** : cette zone est située à mi-parcours de l'AMT sur le ravitaillement de la Petite Commune. Elle permet à chaque coureur de :

- de se ravitailler (ravitaillement fourni par l'organisation ou tiré du sac)
- de se changer (sac de délestage donné en amont à l'organisation)
- de changer de matériel
- de se soigner (poste de secours sur place)
- d'être assisté d'un proche ( proche muni d'un bracelet spécifique donné par l'organisation)

## **Article 7 : Équipement obligatoire**

### Ardennes Méga Trail (AMT)

- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 20km en totale autonomie.
- Un téléphone portable en état de fonctionnement, allumé et avec abonnement international pour les étrangers.
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une lampe frontale en état de fonctionnement
- Une batterie ou frontale de secours
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm
- 1,5litres d'eau au départ de la course

#### **Des contrôles inopinés des sacs seront effectués avant le départ, sur le parcours et à l'arrivée.**

L'absence d'un de ces matériels (exceptée la frontale) entraînera une pénalité de 1h.

L'absence de la frontale ou d'au moins 2 de ces matériels entraînera la disqualification du coureur.

Les coureurs à court de réserve alimentaire ou réserve alimentaire jugée insuffisante pour rejoindre la ligne d'arrivée, seront mis hors course.

### Roc La Tour ( RLT)

- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 20km en totale autonomie.
- Un téléphone portable en état de fonctionnement, allumé et avec abonnement international pour les étrangers.
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une lampe frontale en état de fonctionnement
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm
- 1,5litres d'eau au départ de la course

#### **Des contrôles inopinés des sacs seront effectués avant le départ, sur le parcours et à l'arrivée.**

L'absence d'un de ces matériels (exceptée la frontale) entraînera une pénalité de 1h.

L'absence de la frontale ou d'au moins 2 de ces matériels entraînera la disqualification du coureur.

Les coureurs à court de réserve alimentaire ou réserve alimentaire jugée insuffisante pour rejoindre la ligne d'arrivée, seront mis hors course.

### Le Saut Thibault (LST)

- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 20km en totale autonomie alimentaire.
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm
- 1,5 litres d'eau au départ de la course
- Un téléphone portable en état de fonctionnement est obligatoire, allumé et avec abonnement international pour les étrangers.

#### **Des contrôles inopinés des sacs seront effectués avant le départ, sur le parcours et à l'arrivée.**

L'absence d'un de ces matériels entraînera une pénalité de 1h.

L'absence d'au moins 2 de ces matériels entraînera la disqualification du coureur.

Les coureurs à court de réserve alimentaire ou réserve alimentaire jugée insuffisante pour rejoindre la ligne d'arrivée, seront mis hors course.

### Crêtes De Semoy (CDS)

- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une lampe frontale en état de fonctionnement
- Une batterie ou frontale de secours
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm
- 0,5 litres d'eau au départ de la course
- Un téléphone portable en état de fonctionnement est obligatoire, allumé et avec abonnement international pour les étrangers.

**Ainsi qu'une tenue de course adaptée à la météo.**



Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin de vérifier les conditions de régularité de course.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. A ce titre, il faut noter que pour la réussite de ce type d'épreuve individuelle, **une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie sont indispensables.**

## **Article 8 : Annulation**

L'annulation de l'inscription et le remboursement n'est possible que dans les cas suivants :

- Accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même.
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint, son partenaire ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.
- En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du justificatif, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

En cas d'annulation, des frais de dossier de 10€, les dons et les plateaux repas seront conservés par l'organisation. Les demandes d'annulation sont obligatoirement adressées à l'organisation par écrit (courrier ou mail, adresses sur le site de l'événement) et munies d'un document justifiant que le coureur est bien dans une des situations autorisant l'annulation.

En cas d'annulation due à la crise sanitaire, l'organisation s'engage à rembourser le montant de l'épreuve (excepté les frais d'inscription par carte bancaire et les frais de gestion).

En cas de modification en course connectée, en raison de la crise sanitaire, l'organisation s'engage à rembourser la différence d'inscription. Votre inscription à l'une de nos courses connectées se fera automatiquement.

## **Article 9 : Nombre de coureurs**

Le nombre maximal de coureurs est de 2500 sur l'ensemble des 4 courses.

## **Article 10 : Antidopage**

Les participants aux 4 courses : AMT, RLT, LST et CDS, s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

## **Article 11 : Ethique de la course - Eco citoyenneté**

En s'inscrivant à l'une des 4 courses : AMT, RLT, LST et CDS, le coureur s'engage explicitement à respecter le présent règlement ainsi que l'éthique des courses. L'événement Ardennes Méga Trail se veut respectueux de son environnement naturel et humain. Ainsi, la plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles qui choisissent de consacrer une partie de leur temps libre à la course.

Le respect de l'environnement est une condition nécessaire pour permettre la pérennité des courses de pleine nature. Ainsi, il est formellement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées à cet effet. Evitez le gaspillage et le sur-emballage (alimentaire, papier et équipement).

Des contrôles seront réalisés en course pour assurer le respect de ces différents points. Les arbitres seront habilités à procéder à une pénalité de 1h pour une première infraction à ces règles, et à l'exclusion du coureur en cas de récidive.

Certains passages traversent des propriétés privées dont les occupants acceptent la gêne inhérente à la course. Le respect de ces propriétés privées et de leur propriétaire est une exigence absolue.

Les coureurs s'assureront que leur véhicule et ceux des personnes les accompagnant ne causent pas de dommages à la végétation ni de gêne aux autres usagers de la voirie. Merci de privilégier le covoiturage.

Respecter le balisage des parkings, les informations détaillées seront disponibles sur notre site. La compétition n'a de sens que dans le respect des autres concurrents. Toute tricherie caractérisée sera passible d'une exclusion immédiate de la course.

Ce point inclut bien évidemment le respect intégral du parcours tel qu'il est décrit dans le roadbook. Respecter les sols en suivant scrupuleusement le parcours tracé par les organisateurs afin de respecter les sites traversés (faune et flore). En outre, tout coureur est tenu d'assurer en priorité l'assistance à un autre concurrent qui serait en difficulté (blessure, état de grande faiblesse, hypothermie...). Selon les circonstances et en cas d'estimation fiable,



le temps pris par le concurrent pour porter secours à un autre coureur pourra être décompté de son temps final, sur sa demande et après l'accord de la direction de course.

## **Article 12 : Classements et récompenses**

Pour chacune des 4 courses : AMT, RLT , LST et CDS, les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée dans le respect des différentes barrières horaires, il sera procédé aux classements de toutes les catégories.

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers des classements de chaque course et de chaque challenge:

- Scratch Hommes,
- Scratch Femmes.

**Aucune récompense en argent ne sera délivrée.**

2 trophées seront également remis :

- Le trophée Stéphane LAIDIE récompensant le 1er Ardennais\* au classement scratch de l'AMT.
- Le trophée Jean-Claude SANT récompensant la 1ère Ardennaise\* au classement scratch de l'AMT.

\* résidant dans les Ardennes (l'adresse précisée lors de l'inscription faisant foi).

Les temps et classements finaux complets seront disponibles sur la ligne d'arrivée et au plus tard le lendemain avant 18H00 sur le site.

## **Article 13 : Assurance**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de AIAC Courage.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

**En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.**

## **Article 14 : Pénalités et disqualification**

### **PENALITES :**

- 15 min pour non utilisation des trottoirs et des passages piétons
- 15 min pour dossard non lisible
- 1h pour jet de détritrus sur le parcours et incivilité en général
- 1h pour absence d'1 matériel obligatoire
- 2h si non présentation du téléphone en état de marche.
- 2h pour assistance alimentaire externe

### **DISQUALIFICATION :**

- Non-assistance à un coureur en difficulté.
- Non présentation de réserve alimentaire suffisante pour rejoindre la ligne d'arrivée.
- Non-respect du parcours.
- Absence de la frontale.
- Absence d'au moins 2 matériels obligatoires
- Dopage
- Non soumission à l'examen d'un médecin sur la course ou refus de ne pas appliquer sa décision.

Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice soit aux autres coureurs, soit aux organisateurs.

Les médecins pourront mettre hors course un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé. Seul le médecin responsable est habilité à prendre cette décision. Dans ce cas, le dossard sera impérativement retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre la course.

Information FFA : Tous les moyens d'aide à l'athlète sont interdits et passibles de disqualification (écouteurs sous toutes ses formes, et autres technologies, chien, etc.)

### **ABANDON :**

En cas d'abandon, le coureur signale au plus proche contrôle son retrait de la course et **appelle la cellule abandon** ( numéro figurant sur le dossard ) puis restitue son dossard soit à un responsable de course, soit au PC Course de la base.

Pour des raisons de sécurité, **MERCI de respecter cette règle.**

## **Article 15 : Modification du parcours, ou barrières horaires et annulation de la course**

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter la course ou de modifier le parcours et les barrières horaires, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

## **Article 16 : Droit à l'image**

Les participants autorisent les organisateurs des 4 courses: AMT, RLT, LST et CDS ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires, la FFA, les médias à utiliser et à diffuser le classement de la course, informations personnelles, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, et dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA ([cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)).

Toute inscription implique la prise de connaissance du présent règlement et son acceptation.

Version rédigée le 29 Novembre 2022, dernière modification **20 Janvier 2023**